Nations Unies S/2020/585



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 juin 2020
Français
Original : anglais

Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, qui porte sur la période allant du 1er janvier au 22 juin 2020, donne un aperçu de l'évolution de la situation et des tendances observées en Afrique de l'Ouest et au Sahel et décrit les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Y figure également, comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans sa résolution 2349 (2017), une évaluation de la situation dans le bassin du lac Tchad.

II. Évolution de la situation et tendances observées en Afrique de l'Ouest et au Sahel

2. Depuis mon rapport précédent sur la question (S/2019/1005), la situation politique en Afrique de l'Ouest et au Sahel a été marquée par des progrès inégaux. Le degré d'inclusivité, de transparence et de crédibilité des processus électoraux et constitutionnels engagés a été variable, ce qui a suscité des tensions dans certains pays. Les activités terroristes et la violence intercommunautaire ont contribué à la dégradation des conditions de sécurité dans la région, dans un contexte marqué par l'aggravation de la crise humanitaire et l'apparition de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Les attaques systématiques de groupes armés contre des cibles civiles et militaires au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Nigéria ont fait peser de graves menaces sur la paix et la stabilité de la région et du reste du monde.

3. Plusieurs élections ont eu lieu : élections locales au Bénin, législatives et référendum constitutionnel en Guinée, législatives au Mali et présidentielle au Togo. Les préparatifs en vue des élections présidentielles se sont poursuivis au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée et au Niger, sur fond de pandémie. Les pays de la région et les institutions régionales ont continué d'affronter des problèmes aussi bien dans le domaine politique que dans celui de la sécurité et du développement, tout en s'efforçant de faire face à la crise liée à la COVID-19.

20-08025 (F) 260620 260620





A. Politique et gouvernance

4. Au Bénin, le 23 avril, le Gouvernement a annoncé le retrait de sa déclaration de compétence prévue par le Protocole relatif à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples portant création d'une Cour africaine des droits de l'homme et des peuples. Cette annonce faisait suite à la décision rendue le 17 avril par la Cour, qui avait ordonné au Bénin de suspendre temporairement l'organisation des élections locales prévues le 17 mai, citant un manque d'inclusivité. La Cour avait été saisie par Sébastien Ajavon, homme d'affaires en exil et personnalité politique de l'opposition. Malgré quelques appels au boycott de la part de l'opposition, les élections se sont tenues relativement paisiblement dans les 77 communes. Cinq partis politiques étaient en lice. Selon la Commission électorale nationale autonome, qui a annoncé les résultats provisoires, deux partis progouvernementaux, l'Union progressiste et le Bloc républicain, ont remporté respectivement 39,97 %, 37,38 % des suffrages, et le parti d'opposition Force Cauris pour un Bénin émergent a réuni 14,98 % des voix.

5. Le 26 janvier, le Gouvernement burkinabé a annoncé avoir achevé l'enregistrement des données biométriques des électeurs de la diaspora burkinabé dans 22 pays, en prévision des élections législatives et présidentielle prévues pour le 22 novembre. En mars, la Commission électorale nationale indépendante a suspendu le processus d'enregistrement des électeurs à l'intérieur du pays en raison de la COVID-19. Celui-ci a repris le 8 mai et devrait s'achever le 30 juillet.

6. En Côte d'Ivoire, le 6 mars, le Gouvernement a modifié la composition de la Commission électorale indépendante, ajoutant un siège dévolu à un parti de l'opposition, le Parti démocratique de la Côte d'Ivoire – Rassemblement démocratique africain. Cependant, les partis de l'opposition représentés à l'Assemblée nationale ont rejeté cette proposition et continué de réclamer des réformes électorales de plus grande ampleur. Le 5 mars, le Président Alassane Ouattara a annoncé qu'il ne se représenterait pas aux élections d'octobre. Le 19 mars, il a promulgué une Constitution révisée, qui dispose que le Vice-Président est nommé par le Président et non plus élu sur une liste commune. Le 22 avril, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples a ordonné que le Gouvernement suspende le mandat d'arrêt émis le 23 décembre 2019 contre l'ancien Président de l'Assemblée nationale Guillaume Soro et libère 19 de ses partisans. Le 28 avril, M. Soro a été condamné par contumace par un tribunal d'Abidjan à vingt ans de prison et à une amende de 4,5 milliards de francs CFA (environ 7,4 millions de dollars) pour détournement de fonds et blanchiment de capitaux. Le 29 avril, le Gouvernement a retiré sa déclaration de compétence prévue par le Protocole relatif à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples portant création d'une Cour africaine.

7. En Gambie, le 30 mars, à l'issue d'un vaste processus de consultations nationales, la Commission de révision de la Constitution a soumis le projet de constitution final au Président Adama Barrow. Elle introduit notamment des dispositions limitant à deux le nombre de mandats présidentiels et limitant les pouvoirs de la présidence. Un référendum constitutionnel devrait avoir lieu au moins six mois avant la prochaine élection présidentielle, prévue en décembre 2021. À défaut, c'est la Constitution existante de 1997 qui sera appliquée. Le 29 avril, la Commission vérité, réconciliation et réparations a présenté au Gouvernement son rapport d'étape, dans lequel elle déclarait que des violations et des violences massives avaient été commises sous le précédent régime, notamment des actes de torture, des exécutions illégales, des actes de violence sexuelle et fondée sur le genre, des disparitions forcées et des arrestations et détentions arbitraires. Les travaux de la Commission ont été suspendus en raison de la COVID-19.

8. Au Ghana, le 17 mars, en raison des restrictions imposées par le Gouvernement pour contenir la pandémie, la Commission électorale a temporairement suspendu l'inscription des électeurs en vue des élections générales prévues le 7 décembre.

9. En Guinée, les tensions politiques ont continué de s'accroître à l'approche de l'élection présidentielle prévue en octobre. Le 22 mars, des élections législatives et un référendum constitutionnel ont eu lieu, qui ont été boycottés par les principaux partis d'opposition au motif qu'il y aurait eu des irrégularités dans l'inscription des électeurs et que la modification de la Constitution serait un stratagème mis au point par le Président sortant pour briguer un troisième mandat. Les élections ont été marquées par la violence dans certains quartiers de Conakry et dans d'autres villes dans l'ensemble du pays. Le 6 avril, le Président a promulgué la nouvelle Constitution, qui, selon la Cour constitutionnelle, avait été plébiscitée par 89,76 % des électeurs. Le parti au pouvoir – Rassemblement du peuple de Guinée – et ses alliés ont remporté 97 des 114 sièges du Parlement ; 18 femmes figurent parmi les représentants nouvellement élus.

10. En Guinée-Bissau, le 1er janvier, la Commission électorale nationale a déclaré Umaro Sissoco Embaló vainqueur du second tour de l'élection présidentielle, tenu le 29 décembre 2019, contre Domingos Simões Pereira. M. Pereira a contesté les résultats et saisi la Cour suprême de justice. Le 27 février, la procédure judiciaire a été interrompue par l'auto-investiture de M. Embaló. Le lendemain, M. Embaló a limogé le Premier Ministre, Aristides Gomes, nommant à sa place Nuno Gomes Nabiam. Le 22 avril, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a reconnu la victoire de M. Embaló à l'élection présidentielle et lui a demandé, entre autres, de nommer un Premier Ministre et de former un nouveau gouvernement au plus tard le 22 mai, sur la base des résultats des élections législatives tenues en mars 2019, conformément à la Constitution. En raison des revendications concurrentes des partis siégeant à l'Assemblée nationale populaire s'agissant de savoir quelle coalition parlementaire détient la majorité, aucun progrès n'a été fait à ce jour en vue de déterminer à qui il revient de nommer un Premier Ministre et de former un gouvernement. Une séance ordinaire de l'Assemblée est prévue pour le 29 juin afin de régler cette question.

11. Au Libéria, le 6 mai, la Commission électorale nationale a annoncé que la tenue d'une élection sénatoriale spéciale et d'un référendum constitutionnel, prévue pour le 13 octobre, ne pourrait avoir lieu en raison des restrictions liées à la COVID-19. Elle a recommandé que le Président demande au Parlement de reporter les élections à une date ultérieure, avant la fin de l'année.

12. Au Mali, les premier et second tours des élections législatives se sont tenus le 29 mars et le 19 avril, respectivement, malgré la pandémie, une augmentation des attaques de milices locales dans le centre et des attentats terroristes contre les forces de sécurité nationales et étrangères dans le centre et le nord du pays. Ces élections ont enregistré un faible taux de participation, de 35 % au premier tour et 23 % au second. Le 25 mars, alors qu'il était en campagne, le dirigeant du parti d'opposition Union pour la République et la démocratie, Soumaïla Cissé, a été enlevé par un groupe jihadiste. Le Gouvernement a depuis mis en place une cellule de crise pour coordonner les efforts visant à le libérer. À l'issue des élections législatives, dont les résultats ont été contestés, des manifestations ont eu lieu à Bamako les 5 et 19 juin, qui ont réuni des dizaines de milliers de personnes. Les manifestants comprenaient des membres de l'opposition et d'organisations de la société civile dirigés par l'imam Mahmoud Dicko, qui réclamaient la démission du Président, Ibrahim Boubacar Keita. Le 11 juin, le Premier Ministre, Boubou Cissé, a donné sa démission, mais il a été réinvesti dans ses fonctions par le Président pour former un gouvernement « d'union nationale ». Le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali, Mahamat

Saleh Annadif, des représentants de l'Union africaine et la CEDEAO au Mali se sont concertés avec M. Keita, l'imam Dicko et d'autres parties prenantes clés au sujet des mesures qu'il convient de prendre pour apaiser la situation.

13. En Mauritanie, le Président, Mohamed Ould Ghazouani, a tenu plusieurs réunions avec les dirigeants de l'opposition, ce qui a contribué à apaiser le climat politique. Le 14 février, une commission d'enquête parlementaire a ouvert une enquête sur la gestion des biens publics durant le mandat de l'ancien Président, Mohamed Ould Abdel Aziz. Le 10 mars, plusieurs opposants à l'ancien régime sont revenus à Nouakchott.

14. Au Niger, les préparatifs des élections de novembre et décembre 2020 se sont poursuivies. Cependant, le 30 mars, la Commission électorale nationale indépendante a suspendu l'inscription des électeurs à Niamey conformément aux mesures prises par le Gouvernement pour freiner la propagation de la COVID-19. En dehors de Niamey, l'inscription des électeurs a commencé le 3 avril dans les régions de Diffa, Maradi et Zinder. Dans la région d'Agadez, l'affichage des listes électorales biométriques provisoires, visant à permettre d'éventuelles réclamations, a commencé le 27 avril. Par ailleurs, le 30 mars, afin de réduire la propagation de la maladie parmi les détenus, le Président, Mahamadou Issoufou, a amnistié 1 540 prisonniers, dont le dirigeant de l'opposition Hama Amadou, qui avait purgé huit mois d'une peine d'un an.

15. Au Nigéria, le 29 janvier, la Chambre des représentants a voté une motion demandant à tous les chefs militaires de démissionner en raison de la montée de l'insécurité dans le pays et au Président, Muhammadu Buhari, de les démettre de leurs fonctions s'ils ne se soumettaient pas à cette injonction. Cette motion faisait suite à des appels similaires lancés le même jour lors de débats au Sénat. Le 6 février, la Commission électorale nationale indépendante a annoncé que 75 des 93 partis politiques enregistrés au Nigéria avaient été radiés pour avoir enfreint les règlements régissant les partis politiques. Le 23 mars, elle a annoncé la suspension de ses activités ordinaires en raison de la pandémie, tout en précisant que cette suspension ne concernait pas ses activités liées aux élections des gouverneurs des États d'Edo et d'Ondo, prévues pour septembre et octobre 2020, respectivement.

16. Au Sénégal, le comité de pilotage du dialogue national a tenu sa première séance plénière le 14 janvier. Huit commissions thématiques ont été officiellement créées, leurs mandats ont été validés et un ordre du jour des réunions a été convenu. Cependant, en raison de la COVID-19, les consultations ont été suspendues le 23 mars.

17. En Sierra Leone, le 10 janvier, deux ministres et deux hauts fonctionnaires ont été licenciés en raison d'allégations de corruption liée à la vente de plusieurs tonnes de riz dont le Gouvernement chinois avait fait don, le 14 août 2019, pour soutenir le programme de repas scolaires dans le pays.

18. Au Togo, l'élection présidentielle a eu lieu le 22 février. Selon les résultats officiels validés par la Cour constitutionnelle, le Président sortant, Faure Essozimna Gnassingbé, a obtenu 70,78 % des voix, suivi par Agbéyomé Kodjo avec 19,46 % des voix. Ce dernier a rejeté les résultats. Suite à une demande du Procureur général, le Parlement a levé l'immunité de M. Kodjo le 16 mars. Celui-ci a été arrêté le 21 avril, ainsi que plusieurs cadres de son parti, pour atteinte à l'ordre public et à la sécurité de l'État et publication de fausses informations. Il a depuis été libéré sous caution, en attendant l'issue de la procédure judiciaire. M. Gnassingbé a prêté serment le 3 mai.

B. Sécurité

19. Les conditions de sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel ont continué de se détériorer. La région a été le théâtre d'attaques terroristes complexes et récurrentes contre les civils et les forces de défense et de sécurité ainsi que de recrutements forcés et d'enlèvements, notamment au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Nigéria. Le 9 mars, l'État islamique d'Iraq et du Levant a encouragé ses combattants à profiter de ce que les gouvernements étaient aux prises avec la COVID-19 pour intensifier leurs attaques. Alors que les forces de défense et de sécurité continuaient de subir des pertes à cause de ces attaques, les populations locales ont fait appel à des milices d'autodéfense pour assurer leur protection, sur fond d'inquiétudes quant aux atteintes aux droits humains commises par les milices. Si les opérations antiterroristes menées par les forces nationales et multinationales ont donné des résultats, les défenseurs des droits humains se sont émus des violations des droits humains qui auraient été commises dans la conduite de ces opérations.

20. Le Burkina Faso a continué d'être durement frappé par des attaques terroristes touchant principalement les régions du Sahel et du Centre-Nord. Les militants affiliés à Ansar al-Islam, au Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans et à l'État islamique du Grand Sahara ont multiplié les attaques. En retour, les forces de défense et de sécurité ont intensifié leurs opérations antiterroristes. Le 10 mars, lors d'affrontements à Tasmakatt, dans la province de l'Oudalan, 70 attaquants ont été tués par les forces armées burkinabé. Au cours d'attaques majeures menées par des groupes armés non identifiés dans des villages habités par des éleveurs peuls dans le Nord, 24 civils ont été tués et au moins 18 blessés lors d'une attaque contre une église à Pansi, le 16 février, 39 ont été tués à Silgadji, dans la province du Soum, le 25 février, et 43 ont été tués à Barga et à Dinguila. De plus, au moins 15 civils ont été tués à Zitenga, dans la province du Bam, le 28 mars. Le 12 mars, l'armée française, qui dirige l'opération Barkhane, a annoncé avoir tué des dizaines de militants dans le nord du Burkina Faso lors d'opérations conjointes avec l'armée nationale. Le 21 janvier, le Gouvernement a adopté une loi sur le recrutement, la formation et l'armement des civils visant à donner des renforts aux forces de sécurité pour assurer la protection des populations locales, ce qui a suscité des inquiétudes quant à de possibles violations des droits humains et à une augmentation de la violence intercommunautaire.

21. Au Mali, les attaques terroristes se sont poursuivies et la violence intercommunautaire a persisté. Lors d'un entretien, le 10 février, le Président Keita a reconnu qu'une solution négociée avec les groupes terroristes était à l'étude. Le 8 mars, le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans a posé comme condition aux négociations avec le Gouvernement malien le départ de l'armée française. Le 5 avril, les affrontements entre l'État islamique du Grand Sahara et les militants du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans à Mopti ont fait plus de 100 morts. Les opérations militaires internationales se sont multipliées, et l'opération Barkhane a reçu de la part de plusieurs pays européens des promesses de renforts, qui devraient être déployés d'ici la fin de 2020.

22. Les conditions de sécurité dans les régions de Diffa, Tahoua et Tillabéri au Niger sont restées très instables. Le 9 janvier, l'armée nigérienne a subi son attaque la plus meurtrière à ce jour avec celle du poste militaire de Chinagodrar, dans la région de Tillabéri, qui a fait au moins 89 morts du côté de l'armée en plus des 77 pertes subies par le groupe terroriste. Elle a intensifié ses opérations et élargi les restrictions imposées pour des raisons de sécurité dans la région de Tillabéri après que des attaques de groupes terroristes ont tué 174 soldats nigériens entre décembre 2019 et janvier 2020. Le 21 février, le Ministre de la défense a annoncé que 120 combattants terroristes avaient été tués dans la région de Tillabéri au cours d'une opération

conjointe franco-nigérienne. Le 2 avril, l'État islamique du Grand Sahara a attaqué un poste de l'armée à Tamalaoulaout, tuant 4 soldats ; 63 militants ont été tués par l'armée lors de la contre-offensive qui a suivi. Le 16 mars, l'armée a tué au moins 50 combattants de Boko Haram après que ces derniers ont attaqué un poste militaire à Toumour, dans le sud-est. Dans l'ensemble, le nombre d'offensives militaires menées par l'armée nigérienne a augmenté, des sources au sein de l'État ayant rapporté que plus de 620 militants avaient été tués au cours des quatre premiers mois de 2020, contre environ 370 pour la même période en 2019.

23. Le Nigéria a fait face à des problèmes d'insécurité sur de multiples fronts dans l'ensemble du pays. Des factions de Boko Haram, dont le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » et le Jamaatou Ahl es-Sunna lid-Daawaati wal-Jihad, ont continué de menacer la sécurité dans le nord-est du pays. Le 23 mars, au moins 47 soldats nigérians ont été tués dans le village de Gorgi, dans l'État de Borno, ainsi qu'environ 98 soldats tchadiens sur l'île de Boma, dans le bassin du lac Tchad, lors d'attaques terroristes coordonnées. L'armée tchadienne a annoncé que, lors d'une opération militaire de grande envergure menée du 31 mars au 8 avril, qui s'est étendue au Niger et au Nigeria, elle avait repoussé les factions de Boko Haram hors de sa frontière, plusieurs convois du groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » ayant été observés en train de se rendre vers le sud dans plusieurs zones d'administration locale de l'État de Borno. L'armée nigériane a ensuite intensifié ses opérations. Entre février et avril, environ 1 609 combattants terroristes et 375 membres des forces de défense et de sécurité ont été tués. Les factions de Boko Haram ont causé la mort d'environ 240 civils entre le 1er février et le 15 avril. La violence intercommunautaire, y compris les affrontements entre agriculteurs et éleveurs, s'est poursuivie. Les enlèvements contre rançon, la violence de proximité et les actes de banditisme sont restés fréquents dans le pays, causant la mort de quelque 431 civils entre janvier et avril. Le 9 janvier, les six gouverneurs du Sud-Ouest du Nigéria ont lancé l'opération Amotekun pour agir contre l'insécurité. De même, le 5 mars, il a été décidé que le forum des gouverneurs du sud (South-South Governors Forum) se doterait de sa propre unité de sécurité. Pour éliminer les frictions et renforcer la coordination et la cohérence, les gouverneurs ont convenu d'aligner les dispositifs de sécurité de leurs États sur les dispositifs de police de proximité du gouvernement fédéral.

24. Le golfe de Guinée est resté l'un des épicentres de la piraterie. Le Centre interrégional de coordination pour la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée a enregistré 34 actes de piraterie au cours du premier trimestre de 2020, contre 31 au cours du dernier trimestre de 2019, signe d'une légère tendance à la hausse. Sur ces 34 incidents, 25 se sont produits dans l'espace maritime de la CEDEAO et 9 dans celui de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Comme lors de la période précédente, le Bureau maritime international a signalé que les attaques se produisaient de plus en plus souvent au-delà de 70 milles marins de la côte.

25. Selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime , les saisies de drogue en Afrique de l'Ouest étaient en hausse, ce qui correspondait à la fois à un accroissement de l'offre et à un renforcement des capacités d'interception. Le 28 janvier, les autorités sénégalaises ont découvert 120 kilogrammes de cocaïne cachés dans un porte-conteneurs qui avait été saisi au port de Dakar. Le 3 février, la Côte d'Ivoire a saisi 405 kilogrammes de cocaïne à bord d'un navire à Abidjan. Le 3 avril, le tribunal régional de Bissau a condamné 12 personnes à des peines de prison allant de quatre à seize ans pour trafic et a ordonné la confiscation de biens leur appartenant d'une valeur de plus de 500 000 dollars, à la suite d'une saisie de 1,8 tonne de cocaïne le 3 septembre 2019. En février, la police ivoirienne a secouru 153 victimes d'exploitation, de travail forcé ou de servitude domestique.

C. Développement durable

26. La pandémie menace les avancées importantes réalisées ces dernières années en matière de croissance économique, de réduction de la pauvreté et de mise en œuvre des objectifs de développement durable en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Selon la Commission économique pour l'Afrique (CEA), elle aggravera la crise de sécurité humaine actuelle dans la région du Sahel, en raison des effets conjugués de la pauvreté, des changements climatiques, du faible développement humain et des conflits. En outre, cette pandémie sévit dans un contexte de stagnation des progrès de la sous-région dans la réalisation des objectifs de développement durable, l'objectif 3 (bonne santé et bien-être) et l'objectif 9 (industrie, innovation et infrastructure) étant des priorités particulièrement urgentes.

27. Les fermetures d'écoles visant à freiner la propagation de la COVID-19 ont eu de profondes conséquences sur l'éducation dans la région et, au final, sur le marché du travail et l'économie. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), quelque 119 millions d'enfants et 4 millions d'enseignants sont touchés en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

28. La CEA estime qu'en raison de la pandémie le taux de croissance du Nigéria, plus grande économie de la sous-région, pourrait être de -3,4 % en 2020, alors que les projections initiales le fixaient à 2,9 %. En supposant que l'on constatera un effet similaire à celui de la crise financière de 2008, elle estime que les envois de fonds vers l'Afrique de l'Ouest et le Sahel passeront de 35,5 milliards de dollars en 2019 à environ 27,3 milliards de dollars en 2020. En Le tourisme, qui représente une large part du produit intérieur brut et de l'emploi dans la région, pourrait, dans le meilleur des cas, diminuer de 25 %, comme ce fut le cas lors de la crise d'Ebola, mais il n'est pas à exclure que cette diminution aille jusqu'à 50 %. Les perspectives de reprise dépendront des mesures mises en œuvre par les États et du soutien international, qui permettront aux économies de renouer avec leur potentiel de production une fois la crise passée.

D. Situation humanitaire

29. L'escalade rapide de la crise au Sahel a entraîné des besoins humanitaires sans précédent dans toute la région, que pourrait encore aggraver la propagation de la maladie. D'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, en 2020, 24 millions de Sahéliens – un nouveau record – auront besoin d'assistance humanitaire et de protection. Selon le Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, l'Afrique de l'Ouest et le Sahel comptent 870 000 réfugiés et 4,9 millions de déplacés. Le Fonds des Nations Unies pour la population prévoit que quelque 6,5 millions de femmes et de jeunes dans la sous-région auront besoin d'une aide humanitaire en 2020, notamment de services de santé sexuelle et procréative et de lutte contre la violence fondée sur le genre.

30. En Afrique de l'Ouest et au Sahel, on estime que 19,1 millions de personnes seront en situation d'insécurité alimentaire pendant la période de soudure de juin à août, un niveau inégalé depuis une dizaine d'années qui représenterait une augmentation de 77 % par rapport à 2019. L'insécurité alimentaire, dont le sud de la Mauritanie et le nord du Sénégal et le bassin du lac Tchad et le centre du Sahel sont des épicentres, résulte principalement de la persistance des conflits et de l'insécurité, qui entraînent des déplacements, des dysfonctionnements dans les infrastructures sociales, la déstabilisation des marchés et des flux économiques et la mise à mal des moyens de subsistance.

31. Au Burkina Faso, la situation humanitaire s'est fortement détériorée au cours de l'année écoulée. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, au mois d'avril, 848 000 personnes avaient été contraintes de fuir leur domicile, soit 67 % de plus qu'à la fin de l'année 2019. Plus de 60 % des déplacés sont des enfants. Plus de 135 centres de santé et 2 500 écoles sont fermés en raison de l'insécurité, ce qui prive 338 000 enfants et jeunes d'accès à l'éducation et des millions de personnes d'accès aux soins de santé essentiels.

32. Au Mali, l'instabilité croissante a entraîné une nouvelle vague de déplacements. Près de 220 000 personnes, dont 54 % de femmes, sont déplacées à l'intérieur du pays. En mars, plus de 11 000 nouveaux déplacés fuyant des attaques ont été enregistrés à Mopti, dans le centre du Mali. Pendant la période de soudure, 1,3 million de personnes seront exposées à la famine ou menacées par l'insécurité alimentaire. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires prévoit qu'en 2020, 4,3 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire, soit plus d'un million de plus qu'au début de 2019.

33. Au Niger, la situation humanitaire dans les régions de Tahoua et de Tillabéri s'est considérablement aggravée, et la situation à Diffa est restée très instable et tendue. En février, le nombre de personnes contraintes de fuir leur domicile s'établissait à 441 000, dont quelque 103 000 déplacés et 126 000 réfugiés nigérians dans la région de Diffa, 109 000 déplacés et 55 000 réfugiés maliens dans les régions de Tillabéri et Tahoua et 36 000 réfugiés nigérians ainsi que 12 000 déplacés dans la région de Maradi. Le maintien de l'état d'urgence et les opérations militaires dans ces trois régions ont continué de limiter l'accès humanitaire dans certains endroits. En avril, 10 000 personnes ont fui I-n-Atès et les villages environnants, dans la région de Tillabéri, en raison de la violence et de l'aggravation de la situation humanitaire.

34. Au Nigéria, les organismes humanitaires estiment que 7,7 millions de personnes auront besoin d'une aide d'urgence en 2020. Plus de 1,8 million de personnes, dont plus de la moitié sont des femmes, vivent encore dans des camps ou au sein de populations elles-mêmes extrêmement vulnérables, dans les États d'Adamawa, de Borno et de Yobe. De multiples attaques par des groupes armés non étatiques ont continué de provoquer de nouveaux déplacements. Un afflux a été constaté à Maiduguri, la capitale de l'État de Borno, où les ressources et les installations sont utilisées au maximum de leurs capacités. Dans le Nord-Est du Nigéria, l'accès humanitaire est resté limité en raison de la forte militarisation de la zone. On a estimé à 1,2 million le nombre de personnes dans le besoin dans les régions qui n'étaient pas contrôlées par l'armée nigériane et étaient privées d'une aide vitale.

35. La résurgence des attaques armées dans le bassin du lac Tchad a continué de provoquer des déplacements et de perturber les opérations de secours au Cameroun, au Tchad, au Niger et au Nigéria. Quelque 2,7 millions de personnes ont fui leur foyer, dont 2,4 millions de déplacés et 292 000 réfugiés nigérians.

36. La pandémie risque de submerger les systèmes de santé de la région, déjà fragiles, et de frapper plus durement les femmes en particulier, ainsi que les groupes marginalisés et vulnérables. Elle risque d'aggraver les problèmes existants des systèmes de santé et de créer de nouveaux besoins dans des zones déjà ravagées par des conflits et faisant face à une nouvelle flambée de l'insécurité alimentaire. Outre les plans de réponse humanitaire existants, il existe une version révisée du Plan de réponse humanitaire global COVID-19, publiée en mai, dans laquelle la somme de 640 millions de dollars est demandée pour lutter contre la maladie dans les pays du Sahel. Dans l'ensemble du Sahel, les partenaires humanitaires ont besoin de 2,5 milliards de dollars pour apporter une aide et une protection vitales à 17 millions de personnes. L'intensification de l'action humanitaire a toutefois été entravée par le

manque de financements. À la fin du mois d'avril, seuls 15 % du montant demandé avaient été reçus.

E. Droits humains

37. Les attaques systématiques d'extrémistes violents contre des civils, la violence intercommunautaire et électorale, l'emploi excessif et disproportionné de la force par les forces de sécurité et la restriction de la liberté de réunion et de la liberté de la presse, le tout dans un climat d'impunité, ont nui au respect des droits humains et de l'état de droit en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

38. Malgré une pression accrue de la part des forces de défense et de sécurité, les extrémistes violents ont continué de mener des attaques mortelles contre les civils. Le 10 février, 30 personnes, dont une femme enceinte et un bébé, ont été tuées lorsque Boko Haram a incendié 18 véhicules à bord desquels se trouvaient des passagers, à Auno, à environ 20 kilomètres de Maiduguri, dans l'État de Borno. L'ONU a continué de recevoir des allégations de violations des droits humains lorsque des opérations antiterroristes sont menées. Ainsi, des maisons auraient été incendiées dans l'État de Borno par les forces de sécurité nigérianes les 3 et 4 janvier, des civils auraient été tués par les forces de défense maliennes entre janvier et avril, d'autres auraient été tués par les forces de sécurité nigériennes entre le 27 mars et le 2 avril, et 31 hommes auraient été tués par les forces de sécurité du Burkina Faso le 9 avril dans la ville de Djibo, à 200 kilomètres au nord de Ouagadougou.

39. La violence électorale et intercommunautaire a continué de compromettre la protection des droits humains, y compris les droits à la vie et à l'intégrité physique. En Guinée, la violence électorale a fait au moins 31 morts et une multitude de blessés au cours d'une longue vague de manifestations contre le processus de révision de la Constitution. Les auteurs de violations des droits humains dans le contexte de la violence intercommunautaire au Burkina Faso, en Guinée et au Mali n'ont pas été amenés à répondre de leurs actes, ce qui ne fait qu'alimenter le cycle de la violence.

40. Les défenseurs des droits humains ont plaidé pour que le principe de responsabilité soit davantage respecté et qu'une approche fondée sur les droits humains soit suivie dans la lutte contre la pandémie. Le 15 avril, la Commission nationale des droits de l'homme du Nigéria a fait état du meurtre de 18 personnes et d'autres violations qui auraient été commises par les forces de sécurité et par les services pénitentiaires. Au Ghana, en Guinée-Bissau et au Sénégal, les défenseurs des droits humains ont fait état d'un emploi de la force et de mesures punitives de la part des forces de sécurité contre des civils au motif du non-respect des mesures d'atténuation visant à limiter la propagation de la COVID-19. L'arrestation de manifestants en Gambie et au Libéria, ainsi que de militants des droits humains et de blogueurs en Mauritanie, a suscité des inquiétudes quant au respect des libertés fondamentales. Autres sources de préoccupation, le manque de services de soins de santé et l'accès limité aux établissements de santé, en particulier dans les régions éloignées et les zones de conflit, ainsi que la charge sociale et économique disproportionnée que les mesures de confinement font peser sur les groupes vulnérables et marginalisés.

41. Au Bénin, le 22 février, un tribunal a condamné Lionel Zinsou, ancien Premier Ministre et candidat à la présidence, à cinq ans d'inéligibilité au motif que ses dépenses de campagne auraient dépassé le plafond autorisé lors de l'élection présidentielle de 2016. Les défenseurs des droits humains ont réclamé que François Compaoré soit extradé sans tarder de la France vers le Burkina Faso pour qu'il puisse être amené à répondre aux accusations qui pèsent contre lui. Au Niger, au Sénégal et

au Togo, au moins 5 584 détenus ont été libérés après avoir bénéficié d'une grâce présidentielle en raison de la COVID-19.

F. Questions relatives au genre et à la jeunesse

42. La participation des femmes et des jeunes aux processus politiques et leur représentation dans ces processus et au sein des services de sécurité de la sous-région sont restées faibles. On constate néanmoins une évolution positive, des mesures concrètes étant prises pour promouvoir la participation politique des femmes. Ainsi, au Burkina Faso, une nouvelle loi électorale a fixé un quota de 30 % de candidatures féminines aux élections législatives et locales, et au Libéria, une femme a été nommée à la présidence de la Commission électorale nationale et une autre à la tête du Conseil des organisations de la société civile. Au Mali, conformément à la loi de 2015 sur le genre, qui a instauré un quota de 30 % de femmes aux fonctions électives, 42 femmes ont été élues au Parlement, qui compte 142 sièges, lors des élections législatives qui se sont tenues de mars à avril, contre 14 lors des précédentes élections.

43. Malgré la persistance des attaques, des enlèvements et des violences sexuelles et fondées sur le genre visant les femmes dans les zones touchées par le terrorisme, telles que le Sahel et le bassin du lac Tchad, les pays de la sous-région ont poursuivi leurs efforts visant à promouvoir la protection des femmes et des jeunes. Au Sénégal, à la suite d'un vote unanime du Parlement le 31 décembre 2019, le Président, Macky Sall, a promulgué le 10 janvier une loi érigeant en infraction pénale pleine et entière les actes de viol et de pédophilie.

44. Pour promouvoir le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, les pays ont pris des mesures visant à impliquer les jeunes femmes et les jeunes hommes dans les processus politiques. À Cabo Verde, par exemple, le 14 février, le Premier Ministre a investi 20 représentants de la jeunesse, dont 10 femmes, d'un mandat de deux ans au sein du Conseil consultatif de la jeunesse, qui permet aux jeunes d'entretenir un dialogue avec lui et de le conseiller.

45. Depuis l'apparition de la pandémie, les femmes, et en particulier les membres de la société civile, ont mobilisé les énergies en faveur des groupes vulnérables. L'imposition de mesures de confinement, de fermetures de frontières et de restrictions aura sans doute des répercussions massives sur le secteur non structuré de l'économie, majoritairement féminin, ce qui pourrait exacerber les vulnérabilités existantes. La pandémie pourrait également entraîner une augmentation de la violence sexuelle et fondée sur le genre et des attaques contre les femmes travaillant dans le secteur de la santé, et exposer davantage les filles au risque d'être victimes d'exploitation et d'atteintes.

III. Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

A. Bons offices et missions spéciales du Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

46. Mon représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a continué, en collaboration avec des partenaires régionaux et internationaux, d'accompagner les efforts nationaux et régionaux de pérennisation de la paix, notamment en préconisant et en appuyant des démarches inclusives dans le cadre des dialogues nationaux et des processus électoraux, en promouvant les droits humains et en soutenant les réformes constitutionnelles et institutionnelles. Il milite également pour que les acteurs de la

sous-région donnent suite à mon appel en faveur d'un cessez-le-feu mondial à l'heure de la pandémie.

47. Du 13 au 17 janvier, la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, accompagnée de mon représentant spécial, s'est rendue au Burkina Faso, en Guinée-Bissau, au Niger et au Sénégal, où elle a rencontré les chefs d'État de ces pays et diverses parties prenantes. Elle s'est également entretenue avec le Président de la CEDEAO, au Nigéria, et avec le Secrétaire permanent du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), au Niger. Cette visite avait pour but d'appuyer les initiatives de consolidation de la démocratie et de promotion de la sécurité, du développement durable et de la paix dans la sous-région.

48. Lors de ses deux visites en Guinée, les 26 et 27 janvier et du 9 au 11 mars, mon représentant spécial a engagé les Guinéens à trouver une solution pacifique à la crise politique au moyen d'un dialogue consensuel et constructif.

49. Les 16 et 17 mars, mon représentant spécial s'est rendu au Niger, où il a échangé des informations sur l'évolution de la situation dans la sous-région, notamment avec Mahamadou Issoufou, Président en exercice de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO.

50. Du 23 au 28 janvier, mon représentant spécial s'est rendu à Lomé pour consulter les acteurs concernés en amont de l'élection présidentielle au Togo. En collaboration avec la Commission de la CEDEAO, l'UNOWAS a organisé un atelier pour encourager la tenue d'élections pacifiques et approfondir les échanges entre les parties prenantes nationales. Mon représentant spécial a insisté sur la nécessité de mener un processus électoral pacifique, crédible, transparent et inclusif, fondé sur le respect de l'état de droit et des droits humains.

B. Pérennisation de la paix

51. Le système des Nations Unies a continué d'étendre sa présence au Burkina Faso en établissant cinq bureaux intégrés à Bobo-Dioulasso, Dori, Fada Ngourma, Kaya et Ouahigouya. Le 5 mars, la Commission de consolidation de la paix a convoqué une réunion sur la consolidation et la pérennisation de la paix au Burkina Faso, afin d'aider à mobiliser un appui international adéquat et cohérent à l'égard des priorités du Gouvernement dans ce domaine.

C. Commission mixte Cameroun-Nigéria

52. La pandémie a eu de profondes répercussions sur les activités de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, freinant la dynamique enclenchée par la contribution de 6 millions de dollars que les deux pays avaient versée au fonds d'affectation spéciale pour la délimitation des frontières.

53. La procédure de passation de marché pour la construction des 1 352 bornes-frontière restantes s'est achevée. Une mission d'inspection pour le lot 4B a été menée à bien et le lancement du projet pour le lot 5 est prévu pour avril. Cependant, en raison des restrictions liées à la COVID-19, les opérations sur le terrain ont été temporairement suspendues. De même, les réunions de médiation visant à régler les derniers points de désaccord et à établir les cartes définitives ont été reportées.

D. Renforcement des partenariats régionaux et sous-régionaux pour lutter contre les menaces transfrontières et transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité

54. L'UNOWAS a continué d'approfondir sa collaboration avec les partenaires et les équipes de pays des Nations Unies sur des questions liées notamment à la prévention des conflits, aux femmes et aux jeunes, aux changements climatiques, aux droits humains, à l'état de droit et à la sécurité.

55. En janvier, le Programme des Nations Unies pour le développement a envoyé un conseiller principal auprès du secrétariat permanent du G5 Sahel pour concourir au renforcement des capacités institutionnelles. En avril, l'UNOWAS et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix ont recruté un spécialiste de la planification chargé de faciliter la mise en œuvre du plan d'action de la présidence mauritanienne du G5 Sahel, comme ils l'avaient fait lors de la présidence précédente, assurée par le Burkina Faso. En outre, ils ont continué de contribuer à la mise sur pied du Centre sahélien d'analyse des menaces et d'alerte précoce, basé à Ouagadougou.

56. Les 11 et 12 février, à Libreville, l'UNOWAS et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) ont tenu leur réunion annuelle entre homologues. Ils ont défini des initiatives visant à appuyer les partenaires régionaux, à renforcer la coopération interrégionale, ainsi qu'à traiter des problèmes communs, notamment le terrorisme et la propagation de l'extrémisme violent, l'insécurité maritime et la criminalité organisée, les effets néfastes des changements climatiques, les conflits entre agriculteurs et éleveurs et les déficits de gouvernance.

57. Le 25 février, à Nouakchott, mon représentant spécial a assisté au sixième sommet ordinaire des chefs d'État du G5 Sahel. Les participants à ce sommet ont réaffirmé qu'il importait que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali continue de fournir un soutien logistique à la Force conjointe du G5 Sahel. À cette fin, un accord tripartite révisé entre l'ONU, l'Union européenne et le G5 Sahel a été signé lors du sommet. Dans l'optique du renforcement des capacités du G5 Sahel, le secrétariat permanent a été transformé en secrétariat exécutif et un nouveau cadre intégré d'initiatives prioritaires, englobant un certain nombre de projets axés sur la stabilisation dans les régions vulnérables touchées par des conflits, a été approuvé.

58. Du 10 au 12 mars, à Bamako, l'UNOWAS a assisté au deuxième forum des gouverneurs de l'Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma. Un cadre de coopération formel a été adopté à cette occasion.

59. Au titre de la Déclaration des pays du G5 Sahel sur la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent au Sahel, l'ONU a continué d'appuyer la Cellule régionale de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent, ainsi que ses unités nationales. À cet égard, l'UNOWAS, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations, a prêté main forte à la Cellule régionale et au Ministère des affaires islamiques et de l'enseignement originel de la Mauritanie pour élaborer un plan de prévention de l'extrémisme violent dans ce pays.

60. Le 23 avril, mon représentant spécial a participé à la session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO sur la pandémie, qui s'est tenue par visioconférence. Il a exprimé la solidarité de l'ONU avec les autorités et les populations de la sous-région. Endossant le rôle de « champion », le Président du Nigéria, Muhammadu Buhari, a été chargé de diriger la riposte contre la COVID-19 dans la région et de superviser la mise en place de

comités ministériels de coordination de la santé, des finances et des transports afin de coordonner les efforts régionaux de lutte contre la poussée épidémique.

61. En consultation avec les coordonnateurs résidents, l'UNOWAS a analysé l'incidence potentielle de la COVID-19 sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, ainsi que sur la mise en œuvre de son propre mandat. Cette analyse a permis d'envisager divers scénarios au niveau régional et national et de proposer des mesures.

Conflits entre éleveurs et agriculteurs

62. Les 10 et 11 février, l'UNOWAS et la CEDEAO ont organisé conjointement, en collaboration avec l'Institut d'études de sécurité, un atelier sur les bonnes pratiques en matière de prévention et de résolution des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Tenu à Abuja, cet atelier a permis de rassembler des acteurs clefs du Ghana, de la Guinée, du Mali, du Nigéria et du Sénégal. Les participants ont décidé d'établir un réseau régional de praticiens et d'organisations de la société civile travaillant sur la question des conflits entre agriculteurs et éleveurs, en collaboration avec le Forum de la société civile de l'Afrique de l'Ouest. Par la suite, l'UNOWAS a élaboré un manuel répertoriant les bonnes pratiques issues des mécanismes locaux de prévention des conflits et de règlement des différends.

63. L'UNOWAS a continué de présider le groupe de travail régional sur la prévention et la résolution des conflits entre agriculteurs et éleveurs, qui compte des partenaires du système des Nations Unies œuvrant dans la région et certaines organisations non gouvernementales. Le 15 avril, lors d'une réunion du groupe de travail, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et l'UNOWAS ont convenu d'intensifier leur action conjointe pour accroître la participation des femmes et des jeunes et renforcer leur rôle d'artisans de la paix, aux fins d'un développement piloté par la collectivité dans le domaine de la production agricole et pastorale.

Bassin du lac Tchad

64. Le 4 mars, à Dakar, mon représentant spécial a animé une réunion entre le Secrétaire exécutif de la Commission du bassin du lac Tchad et chef de mission de la Force multinationale mixte, et le Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable. Cette réunion avait pour objet de discuter de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram, de dégager une communauté de vues sur le rôle des organismes des Nations Unies dans l'application de cette stratégie, ainsi que de veiller à ce que cette démarche cadre avec la mise en œuvre des programmes régionaux existants, dont la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

Stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano

65. Le 19 février, l'UNOWAS et l'Union du fleuve Mano ont signé un accord-cadre de coopération, entérinant le plan de travail conjoint élaboré en novembre 2019 à Freetown. L'accord porte sur les questions liées à la paix et à la sécurité et sur le soutien des femmes et des jeunes au niveau transfrontalier.

Piraterie dans le golfe de Guinée

66. Dans le cadre de la résolution 2039 (2012) du Conseil de sécurité, l'UNOWAS et le BRENUAC ont continué d'appuyer les mesures prises au niveau régional pour renforcer la collaboration en vue de lutter contre l'insécurité maritime dans le golfe

de Guinée. Mon représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et mon représentant spécial pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale se sont rendus ensemble au Centre interrégional de coordination pour la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, à Yaoundé, et à la Commission du golfe de Guinée, à Luanda, respectivement du 4 au 6 et du 6 au 8 février. Ils ont évalué la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la sûreté et la sécurité maritimes en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, en vue de cerner les domaines précis dans lesquels l'ONU pourrait se rendre utile et dans lesquels les synergies entre les deux sous-régions mériteraient d'être accrues. Ils ont réaffirmé la volonté de l'ONU d'assister la CEDEAO et la CEEAC et de collaborer étroitement avec elles. Mon représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a continué de plaider en faveur de l'opérationnalisation de la zone maritime G, qui n'a pas encore atteint sa pleine capacité.

Terrorisme et extrémisme violent

67. Du 3 au 5 février, à Lomé, l'UNOWAS a appuyé la tenue de la troisième réunion plénière du groupe de travail sur le renforcement des capacités en Afrique de l'Ouest, qui relève du Forum mondial de lutte contre le terrorisme. Organisée avec le concours de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, cette manifestation a permis de rassembler des acteurs ouest-africains et internationaux et de faire le point sur les activités de mise en œuvre, de coopération et de renforcement des capacités dans les domaines prioritaires liés à la prévention et à la répression du terrorisme et de l'extrémisme violent.

Répercussions néfastes des changements climatiques

68. Le 3 mars, à Dakar, ma représentante spéciale adjointe pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a prononcé le discours liminaire d'une réunion sous-régionale, tenue dans la perspective du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, qui portait sur la coopération multilatérale comme moyen d'affronter les risques liés au climat qui pèsent sur la sécurité et le développement en Afrique. Elle a souligné que les changements climatiques augmentaient les risques et nourrissaient l'insécurité, et a recommandé de renforcer la coopération multilatérale pour lutter contre ces problèmes, notamment en appuyant les démarches régionales de consolidation de la paix.

Réforme du secteur de la sécurité

69. L'UNOWAS a continué de faciliter les réformes du secteur de la sécurité dans la région. Le 18 janvier, mon représentant spécial et la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix ont discuté, avec le Président du Burkina Faso, Roch Marc Christian Kaboré, des mesures qui étaient prises pour réformer le secteur de la sécurité nationale et qui bénéficiaient de l'appui de l'ONU. Du 16 au 20 mars, l'UNOWAS a effectué une mission technique au Burkina Faso pour faire le point sur les progrès de la réforme du secteur de la sécurité et pour définir, à l'égard du conseiller principal du Président sur cette question, les domaines dans lesquels une aide serait nécessaire.

70. En Gambie, l'équipe de pays des Nations Unies, avec l'aide du Fonds pour la consolidation de la paix, a continué de fournir un appui intégré à la réforme du secteur de la sécurité au niveau des programmes. La nouvelle phase du plan d'aide des Nations Unies à l'égard du processus engagé par le Gouvernement consiste à élaborer un cadre de programmation pour la réforme du secteur de la sécurité.

71. En Guinée, dans un contexte de tensions sociales et politiques liées au référendum constitutionnel et aux scrutins législatifs, les organismes des Nations

Unies ont continué d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre son processus de réforme du secteur de la sécurité nationale. Pour ce faire, ils ont renforcé les capacités des forces de défense et de sécurité dans les domaines de la chaîne de justice pénale, des services de criminalistique et de l'utilisation de drones dans le cadre des missions de sécurité.

E. Mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

72. Si les entités des Nations Unies ont continué de mettre œuvre leurs programmes au titre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, elles ont dû adapter leurs interventions au nouveau contexte lié à la pandémie. La programmation conjointe s'est poursuivie dans la région du Liptako-Gourma, en dépit de difficultés croissantes en matière de sécurité. En ce qui concerne la mise en service de l'unité d'appui à l'application de la stratégie, la procédure de recrutement d'un coordonnateur de programme a été menée à bien. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'Organisation internationale du Travail et l'UNESCO ont soit fourni une assistance technique, soit désigné des coordonnateurs pour le renforcement des capacités, conformément à la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et à la feuille de route pour la coopération entre le G5 Sahel et le système des Nations Unies établie en juin 2015. Le système des Nations Unies apporte une aide au G5 Sahel, notamment dans les domaines de la formulation et de l'exécution de projets, de la planification, de l'évaluation sur le terrain et de la sensibilisation.

73. La réunion de la Plateforme ministérielle de coordination des stratégies Sahel, qui devait se tenir au premier semestre de 2020 à Niamey, a été reportée à la fin de l'année. Mon représentant spécial a tenu des discussions bilatérales sur la situation dans la région avec les parties prenantes du Sahel, notamment les envoyés spéciaux et les organisations régionales.

74. Le 28 avril, Mohamed Ould Ghazouani et le Président du Conseil européen ont coprésidé une réunion du G5 Sahel, à laquelle ont également participé la Vice-Secrétaire générale de l'ONU et le Président de la Commission de l'Union africaine. La réunion a débouché sur une déclaration conjointe, dans laquelle sont définis les quatre piliers du partenariat entre le G5 Sahel et l'Union européenne, à savoir : la lutte contre les groupes terroristes, le renforcement des capacités des forces armées, l'appui à l'autorité de l'État, y compris par la consolidation de la chaîne de justice pénale, ainsi que la coordination des acteurs du développement par l'intermédiaire de l'Alliance Sahel.

75. Le 21 juillet, je ferai rapport au Conseil économique et social sur les progrès accomplis par le système des Nations Unies dans la fourniture d'un appui intégré, cohérent et coordonné au Sahel. J'exposerai les principales avancées réalisées dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, telle que mise en œuvre par le Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable, par l'entremise du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel.

F. Promotion de la bonne gouvernance, respect de l'état de droit, droits humains et transversalisation des questions de genre

76. Le 16 janvier, à Abuja, l'UNOWAS a participé à la célébration de la Journée des droits de l'homme organisée par la CEDEAO. Cette manifestation, qui a permis de réunir la Commission de la CEDEAO et des partenaires clefs, dont des organismes de défense des droits humains et d'action humanitaire, des institutions nationales, le corps diplomatique, la société civile et des organisations non gouvernementales, a offert une plateforme de sensibilisation au droit à l'éducation ainsi qu'aux moyens de surmonter les principaux obstacles aux respect des droits humains dans la région.

77. Les 2 et 3 mars, à Dakar, l'UNOWAS a participé à un séminaire régional avec ONU-Femmes et l'ambassadeur du Canada. À cette occasion, une exposition biennale sur le thème « Femmes africaines et leadership politique » a été inaugurée. Les participants au séminaire ont fait le point sur la participation des femmes à la vie politique dans la région, en mettant l'accent sur l'amélioration des réformes juridiques et le fonctionnement des partis politiques dans le but de promouvoir la participation effective des femmes en Guinée, au Libéria, au Nigéria et en République centrafricaine. Ils ont mis en place un mécanisme régional, qui sera appuyé par l'UNOWAS et la CEDEAO, pour suivre les réformes juridiques et pour faciliter le partage d'expériences et la sensibilisation à l'égard de la représentation et de la participation des femmes aux élections.

78. L'UNOWAS a animé, par visioconférence, trois discussions du Groupe de travail sur les femmes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, qui ont porté sur les thèmes suivants : les répercussions de la COVID-19 sur les questions relatives au genre et sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité ; le nouveau mandat de l'UNOWAS et son incidence sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel ; le bilan des vingt années d'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité dans la sous-région. Les participants se sont engagés à renforcer les synergies en vue de la collecte mensuelle de données ventilées par sexe sur la COVID-19 dans la région et ont demandé à l'UNOWAS et aux autres entités des Nations Unies de soutenir davantage les initiatives en faveur des femmes et des jeunes.

IV. Observations et recommandations

79. Je constate avec satisfaction certaines évolutions positives en Afrique de l'Ouest et au Sahel, telles que le déroulement relativement pacifique de l'élection présidentielle au Togo et l'achèvement des travaux de la Commission de révision de la Constitution en Gambie.

80. Je prends note de la tenue d'élections législatives et d'un référendum constitutionnel en Guinée dans un contexte marqué par des tensions et des violences, lesquelles ont malheureusement entraîné des pertes en vies humaines. J'invite instamment tous les acteurs politiques à nouer un dialogue inclusif pour régler leurs différends de manière pacifique en amont de l'élection présidentielle.

81. Alors que les préparatifs des élections se poursuivent au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée et au Niger, j'engage tous les acteurs politiques concernés à dégager un consensus, en particulier dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, pour faire en sorte que ces processus essentiels soient inclusifs, transparents, crédibles et pacifiques.

82. Je suis profondément préoccupé par les répercussions de la pandémie sur la paix, la stabilité et le développement socioéconomique dans les pays d'Afrique de l'Ouest

et du Sahel. Je renouvelle mon appel en faveur d'un cessez-le-feu mondial et immédiat, qui permettrait de renforcer l'action diplomatique, d'alléger la dette et d'aider à créer les conditions nécessaires à l'acheminement d'une aide vitale et à redonner espoir aux populations qui sont les plus vulnérables face à la pandémie.

83. Je félicite les États membres de la CEDEAO d'avoir pris des mesures pour prévenir et limiter la propagation de la COVID-19 et d'avoir tenu, le 23 avril, une session extraordinaire de leur conférence des chefs d'État et de gouvernement sur la pandémie. J'encourage vivement les dirigeants de la sous-région à prendre des décisions inclusives et consensuelles concernant les mesures de lutte contre la pandémie, tout en ne perdant pas de vue les autres menaces imminentes qui pèsent sur la paix et la sécurité, ainsi que les problèmes socioéconomiques et les difficultés de développement auxquels la sous-région est confrontée.

84. Je reste préoccupé par la montée de la violence intercommunautaire et par son incidence sur la sécurité et le respect des droits humains en Afrique de l'Ouest et au Sahel. J'invite instamment les pays de la région à redoubler d'efforts pour renforcer les mécanismes locaux de règlement des différends, tout en veillant à ce que les personnes qui commettent des infractions lors d'affrontements intercommunautaires répondent pleinement de leurs actes.

85. Je note avec inquiétude la prolifération des activités terroristes au Sahel et dans le bassin du lac Tchad, qui provoquent des déplacements massifs de population, entravent l'accès aux services de base, en particulier en matière de santé et d'éducation, et mettent en péril les moyens de subsistance, entraînant de graves conséquences humanitaires. J'exhorte les pays de la région à redoubler d'efforts pour s'attaquer aux causes profondes de ce phénomène, en adoptant une démarche plus cohérente qui englobe l'aide humanitaire, l'aide au développement, les questions liées à la sécurité et aux droits humains. Je les invite également à investir davantage dans le développement humain et à favoriser la cohésion sociale. Les programmes d'intervention doivent tenir compte des risques de confit et être adaptés aux causes sous-jacentes de l'instabilité, pour éviter que la situation ne s'aggrave. Par ailleurs, je presse les partenaires internationaux d'honorer leurs engagements et d'accélérer les décaissements pour appuyer les mesures prises au niveau régional.

86. Je félicite les pays membres de la Force multinationale mixte et de la Force conjointe du G5 Sahel de leur action face aux problèmes de sécurité dans la sous-région. Je les encourage à améliorer leur coordination et j'engage derechef les partenaires internationaux à accroître leur soutien à ces initiatives.

87. J'exhorte les États Membres à redoubler d'efforts pour s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité dans la sous-région et pour faire en sorte que les populations ne doivent plus s'en remettre à des milices et à des groupes d'autodéfense armés pour pouvoir vivre en sécurité. J'invite les partenaires à soutenir sans réserve les approches globales et cohérentes visant à traiter ces problèmes, notamment en mettant en œuvre la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram, le Programme d'investissements prioritaires du G5 Sahel, la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et le Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel.

88. J'encourage les partenaires nationaux, régionaux et internationaux à redoubler d'efforts pour contenir les menaces actuelles et futures liées à l'aggravation des changements climatiques, qui sont susceptibles de déstabiliser plus encore la situation dans le bassin du lac Tchad et au Sahel.

89. Je suis profondément préoccupé par la persistance des restrictions qui entravent l'accès humanitaire dans le bassin du lac Tchad et dans la région du Liptako-Gourma, où se situe la triple frontière ; cette situation entraîne de plus en plus de souffrances

humaines, qui pourraient pourtant être évitées. Je demande aux parties concernées de respecter les principes humanitaires d'impartialité et de neutralité et de permettre l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire vers les populations dans le besoin, en particulier les enfants, les personnes âgées, les femmes et les autres groupes vulnérables.

90. Je me félicite de l'action engagée par certains pays pour renforcer la participation des femmes et des jeunes à la mise en œuvre de stratégies nationales en matière de paix, de sécurité, de développement et de lutte contre la COVID-19. J'invite instamment les pays de la sous-région à prendre des mesures particulières, conformément à leurs engagements nationaux et régionaux, pour améliorer l'inclusion et les perspectives politiques, sociales et économiques des femmes et des jeunes.

91. L'ONU continuera d'aider les États Membres à consolider leurs cadres institutionnels et opérationnels en faveur de la promotion et de la protection des droits humains et de l'état de droit. J'exhorte les États Membres à prendre des mesures concrètes pour renforcer le respect des droits humains, en particulier lors des processus électoraux et des opérations antiterroristes, tout en veillant à ce que les auteurs de violations et d'exactions répondent de leurs actes. J'engage les États Membres à adopter une démarche axée sur les droits humains dans le cadre de leurs interventions face à la COVID-19, pour faire en sorte que les sociétés soient plus résilientes au sortir de la pandémie.

92. Je me félicite que les Gouvernements camerounais et nigérian soient déterminés à terminer les travaux de délimitation de leurs frontières terrestres et maritimes. Je les encourage, une fois qu'ils auront réglé les problèmes causés par la pandémie, à accélérer ce processus afin que la Commission mixte Cameroun-Nigéria puisse achever au plus vite son mandat.

93. Je remercie les gouvernements des pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel, l'Union africaine, la CEDEAO, le G5 Sahel, l'Union du fleuve Mano, la Commission du golfe de Guinée et la Commission du bassin du lac Tchad de poursuivre leur coopération avec l'UNOWAS. J'adresse également mes remerciements aux organismes des Nations Unies présents en Afrique de l'Ouest et au Sahel, aux organisations de la société civile et aux autres institutions qui collaborent étroitement avec le Bureau. Je salue et j'encourage l'étroite collaboration entre le BRENUAC et l'UNOWAS sur un nombre toujours plus grand de questions d'ordre particulier ou transversal, qui fait écho au renforcement de la coopération entre la CEEAC et la CEDEAO. Je tiens à remercier tout particulièrement mon représentant spécial, Mohamed ibn Chambas, le personnel du Bureau et celui de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, qui continuent de s'employer à promouvoir la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel.